



Legalité des sites d'enchères payants ???

Par **delirium07**, le **17/12/2009** à **15:14**

Bonjour,

j'aurai voulu savoir si un site d'enchère payant était légal en France ou bien considéré comme une loterie ?

un exemple concret le site bidfun.fr

ce site permet d'acheter des crédits : 50 crédits pour 25 euros

avec les crédits on peut miser sur des articles .

par exemple une console wii qui démarre à 0,01 euros , à chaque mise de crédit l'enchère augmente de 0,01 euros et rajoute 20 secondes au temps restant.

j'aurai donc voulu savoir si ce principe est considéré comme une loterie et donc interdite en France , ou est-ce autorisé ? considérant que c'est un site de jeux , un site d'achats ludique comme se présente ce genre de site

je vous remercie
cordialement